



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 mars 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Quarantième session

5-30 juin 2000

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions relatives au programme : évaluation

### **Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-septième session sur les évaluations du programme de statistique**

#### **Note du Secrétaire général**

En application du paragraphe 5 e) I) de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994, et du paragraphe 7 de la résolution 54/244 de l'Assemblée générale datée du 23 décembre 1999, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport ci-joint du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-septième session sur les évaluations du programme de statistique (E/AC.51/1997/2). Le rapport a été examiné par les départements et bureaux concernés. Le Secrétaire général prend note de ce qui ressort dudit rapport et en approuve les conclusions.

---

\* E/AC.51/2000/1.

**Rapport du Bureau des services de contrôle interne  
sur l'examen triennal de l'application des recommandations  
formulées par le Comité du programme  
et de la coordination à sa trente-septième session  
sur les évaluations du programme de statistique**

*Résumé*

Le présent rapport est soumis en réponse à la décision prise par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-deuxième session d'examiner l'application de ses recommandations trois ans après l'évaluation approfondie du programme de statistique.

Les efforts déployés pour appliquer les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation approfondie sont examinés en fonction de quatre principaux domaines d'activité : réorientation de stratégie afin de privilégier les services personnalisés par rapport aux publications; publications; coordination du programme et des services; et gestion des ressources humaines. Il ressort de l'examen que la Division de statistique de l'ONU a mené une action concertée pour appliquer les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation approfondie et approuvées par le Comité du programme et de la coordination.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–2	4
II. Réorientation de stratégie afin de privilégier les services personnalisés par rapport aux publications . . . . .	3–18	4
A. Mise en place du Système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies (UNESIS) . . . . .	3	4
B. Accès en ligne . . . . .	4–5	4
C. Besoins des utilisateurs . . . . .	6–17	5
D. Systèmes d'information régionaux . . . . .	18	7
III. Publications . . . . .	19–23	7
A. Politique en matière de publications statistiques . . . . .	19–22	7
B. Évaluation . . . . .	23	8
IV. Coordination du programme et des services . . . . .	24–31	8
A. Présentation intégrée . . . . .	24–25	8
B. Services d'analyse . . . . .	26–28	9
C. Diffusion des innovations . . . . .	29–30	9
D. Examen par la Commission de statistique . . . . .	31	10
V. Utilisation des ressources en personnel . . . . .	32–33	10
VI. Conclusions . . . . .	34	11

## I. Introduction

1. En 1994, le Comité du programme et de la coordination (CPC) avait prévu de réaliser une évaluation approfondie des activités statistiques des Nations Unies en 1997<sup>1</sup>. La note du Secrétariat sur les questions qui pourraient à l'avenir faire l'objet d'une évaluation approfondie (E/AC.51/1993/6, par. 8) donne une liste de facteurs à prendre en considération, parmi lesquels la nécessité d'examiner un programme dont on estime en général qu'il a porté ses fruits, afin que les enseignements que l'on en a tirés puissent être appliqués à des programmes connexes. Le programme des activités statistiques a été choisi sur la base de ce critère.

2. À l'issue de l'évaluation approfondie, 10 recommandations ont été formulées dans trois domaines principaux :

- a) Une réorientation de stratégie afin de privilégier les services personnalisés par rapport aux publications;
- b) Les publications;
- c) La coordination du programme et des services.

À sa trente-septième session, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du programme d'activités statistiques, il a félicité le Bureau pour son examen approfondi du programme et il a souscrit aux recommandations formulées par celui-ci, sous réserve que le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies présente un plan et un calendrier de mise en oeuvre de ces recommandations à la réunion de 1998 du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination de la Commission de statistique. En approuvant ces recommandations, le Comité comptait également que l'Organisation des Nations Unies continuerait de faire paraître un certain nombre de publications pour assurer la diffusion d'informations ainsi que pour d'autres raisons non commerciales<sup>2</sup>.

## II. Réorientation de stratégie afin de privilégier les services personnalisés par rapport aux publications

### A. Mise en place du Système de gestion de l'information économique et sociales des Nations Unies (UNESIS)

#### Recommandation 1 Besoins des utilisateurs et mise en place d'UNESIS

Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques devrait consulter les représentants des principaux groupes d'utilisateurs quant à leurs besoins et se baser sur les informations obtenues pour mettre en place UNESIS.

3. Un rapport sur la base de données UNESIS (E/CN.3/1999/27) a été présenté à la Commission de statistique pour examen à sa trentième session. Il fournit une description de la base de données et des dispositifs d'appui intégrés au système, des normes et des directives utilisées ainsi que de la collaboration avec les commissions régionales. UNESIS est mis en place en coopération avec d'autres partenaires du système statistique mondial, qui sont à la fois des producteurs et des utilisateurs de bases de données. Une consultation a eu lieu avec les producteurs de bases de données au cours du dernier trimestre de 1999.

### B. Accès en ligne

#### Recommandation 2 Accès en ligne aux bases de données statistiques de l'Organisation des Nations Unies

a) L'accès en ligne aux bases de données statistiques des Nations Unies et à l'analyse y afférente devrait être gratuit, à l'exception des données d'une grande valeur commerciale ou confidentielles.

b) La Division de statistique et le Département de l'information devraient examiner la possibilité de permettre l'accès en ligne aux bases de données d'UNESIS à partir des instituts régio-

naux de statistique et des centres d'information des Nations Unies.

4. La Division de statistique suit la pratique adoptée par le Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies en matière de diffusion de données. La Division consulte la Section des ventes et de la commercialisation du Département de l'information pour déterminer les ensembles de données qui ont une « grande valeur commerciale »; ce sont notamment les bases de données sur le commerce des produits de base et les bases de données de l'*Annuaire démographique*, de l'*Annuaire statistique*, du *Bulletin mensuel de statistique* et du Système de comptabilité nationale. D'une valeur commerciale moindre mais néanmoins importante, on peut citer les bases de données regroupant les statistiques de l'énergie, de la production industrielle, le *World Statistics Pocketbook* et la Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes disponible sur CD-ROM. Les statistiques de la balance énergétique et les publications méthodologiques ont une valeur commerciale limitée, à quelques exceptions près, comme par exemple les recommandations sur les recensements de population. Le seul fichier confidentiel de la Division concerne les estimations de la comptabilité nationale établies pour le Comité des contributions.

5. Les fichiers de la Division de statistique, y compris ceux qui sont protégés, sont accessibles gratuitement sur Internet et sur demande, à partir des centres d'information des Nations Unies et des instituts régionaux de statistique. Les bases de données d'UNESIS seront accessibles de la même façon dès qu'une version Internet sera disponible. La Division continuera d'améliorer le nombre d'informations disponibles sur Internet, ce qui permettra de réduire l'élaboration et la diffusion de documents imprimés en distribution limitée. Les documents dont la diffusion sur Internet est plus économique ont été répertoriés pour être intégrés à la mise en place d'UNESIS qui deviendra le principal véhicule de diffusion de la Division. Une version provisoire d'UNESIS est actuellement testée sur Intranet. La version Internet complète accessible à des utilisateurs extérieurs sera disponible dans le courant du deuxième trimestre 2000. Des préparatifs sont en cours en association avec le système à disques optiques pour que les publications sur les travaux méthodologiques puissent être accessibles sur Internet en 2000.

## C. Besoins des utilisateurs

### Recommandation 3 Détermination et satisfaction des besoins des utilisateurs

La Division de statistique, qui relève du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, et les commissions régionales devraient s'attacher à déterminer la demande actuelle et potentielle de leurs services en ayant notamment recours aux principaux groupes d'utilisateurs, à l'analyse des modes d'utilisation en ligne ainsi qu'à des études sur les bureaux nationaux de statistique et sur les organisations qui demandent des services individualisés.

6. La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies collabore étroitement avec les utilisateurs ayant besoin de services spécialisés et de données personnalisées payées sur le compte des recettes. Tous les utilisateurs sont consultés par téléphone, lettre, télécopie ou courrier électronique afin de satisfaire pleinement leur demande.

7. La Division a élaboré un questionnaire général pour recenser les questions qui intéressaient les instituts nationaux de statistique, les instituts régionaux et les autres utilisateurs de données en ce qui concerne le *Bulletin mensuel de statistique* (version imprimée et en ligne). Le questionnaire a été distribué en mars 1999; les destinataires devaient indiquer les priorités que la Division devrait attribuer à l'avenir à la compilation et à la diffusion de 21 indicateurs clefs. Cinquante-huit réponses en tout avaient été reçues à la fin du mois de janvier 2000, lesquelles sont actuellement analysées.

8. La Division collabore avec la Section des ventes et de la commercialisation du Département de l'information dans la réalisation d'enquêtes auprès d'utilisateurs et de groupes cibles sur certaines publications statistiques, comme expliqué ci-après. Ces enquêtes ne couvrent pas les publications officielles gratuites; un questionnaire sera distribué au cours du premier trimestre 2000 à ceux qui reçoivent gratuitement des publications. À l'avenir, la Division prévoit de participer chaque année, dans la limite des ressources disponibles, à plusieurs forums d'utilisateurs pour examiner les besoins de ces derniers.

9. La Section des ventes et de la commercialisation du Département de l'information a réalisé deux études

d'évaluation auprès des utilisateurs, une enquête téléphonique restreinte auprès d'acheteurs d'un seul exemplaire de l'*Annuaire démographique* et a organisé un groupe de réflexion sur les publications des Nations Unies en général, en collaboration avec des bibliothèques de recherche universitaire et elle prévoit d'en tenir un autre sur le *World Statistics Pocketbook*.

10. La première enquête auprès des utilisateurs a été réalisée sur la base d'entretiens téléphoniques avec des clients américains qui ont acheté le volume 47 de l'*Annuaire démographique* mais pas les volumes 48 et 49. L'étude avait pour objectif de déterminer pourquoi ils n'avaient pas acheté les dernières éditions de l'*Annuaire*, et dans quelle mesure ils recommenceraient à l'acheter. En fait, la plupart d'entre eux ne l'avaient acheté qu'une fois parce qu'ils avaient besoin d'informations pour une raison bien particulière. Il s'agissait notamment de librairies qui devaient honorer la commande d'un client et d'organismes à but non lucratif qui avaient besoin d'informations pour un projet donné.

11. Aux fins de la deuxième enquête, la Section des ventes et de la commercialisation a engagé une société de consultants qui a organisé un groupe de discussion composé d'utilisateurs clefs pour évaluer l'importance et l'utilité des publications des Nations Unies, y compris les publications statistiques, et les activités commerciales utilisées pour en assurer la promotion. Le groupe de discussion s'est tenu dans le cadre de la réunion annuelle de l'American Library Association en juin 1998. L'enquête a permis de donner une idée des facteurs intervenant dans le choix d'une série ou d'un ouvrage et dans l'acquisition de produits électroniques. Les libraires estiment que le site Web des Publications des Nations Unies constitue un outil exceptionnel.

12. Outre l'activité décrite ci-dessus, le Service de statistique prépare actuellement une étude sur les utilisateurs et un groupe de discussion sur les produits ci-après, disponibles ou en cours d'élaboration :

- a) *Annuaire statistique* sur CD-ROM;
- b) Deuxième génération du *Bulletin mensuel des statistiques* en ligne pour Internet;
- c) Base de données des Nations Unies pour Internet.

13. À la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les besoins des utilisateurs sont envisagés sous deux angles, au niveau de la clientèle régionale et au

niveau national. En ce qui concerne la clientèle régionale, la Section de statistique de la Division des services d'information pour le développement a entrepris, au cours des 12 derniers mois, de réexaminer la gestion des statistiques dans le cadre des réformes en cours à la CEA. Il a donc fallu évaluer les besoins des divisions utilisatrices de la CEA afin de renforcer la mise en oeuvre des différents volets du programme régional. Les demandes formulées par les États Membres lors des ateliers régionaux et nationaux, tant dans les évaluations des participants aux ateliers que dans les recommandations collectives adoptées par les réunions, ont constitué des apports précieux pour recentrer la réponse de la CEA par rapport aux besoins des utilisateurs. Pour ce qui est des besoins des utilisateurs au niveau national, la CEA a établi et diffusé des directives sur l'évaluation des besoins et l'élaboration d'une stratégie qui ont servi de base aux États Membres pour estimer leurs besoins. En outre, l'équipe spéciale chargée d'évaluer l'application du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90 a commencé ses activités. Un groupe de six consultants se rendra dans certains pays d'Afrique pour tenir des consultations tant avec les producteurs qu'avec les utilisateurs de données afin de déterminer dans quelle mesure les programmes statistiques nationaux sont élaborés sur la base d'évaluations des besoins des utilisateurs à l'échelon national comme le recommande le Plan d'action. Les résultats de l'évaluation serviront à formuler une stratégie pour le développement statistique en Afrique en l'an 2000 et au-delà. L'évaluation est une activité commune réalisée conjointement par la CEA, les États Membres et les partenaires du développement dans le cadre du Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique. De surcroît, en 1998 et 1999, la CEA a réalisé deux études générales sur les services de statistique nationaux qui ont permis de faire l'inventaire des problèmes et le bilan des activités et des progrès dans la région.

14. La Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a pour pratique de consulter systématiquement les utilisateurs. Des questionnaires sur le niveau de satisfaction des utilisateurs sont régulièrement distribués à la fin de la session plénière de la Conférence des statisticiens européens ainsi que des autres réunions organisées dans le cadre de la mise en oeuvre de son programme de travail.

15. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a effectué une enquête auprès des utilisateurs sur *Social Panorama of Latin America*, publication élaborée conjointement par la Division de statistique et des projections économiques et la Division sociale de la CEPALC. Ils devaient répondre à des questions sur l'utilité des analyses et des informations, la qualité de celles-ci et la nécessité d'inclure d'autres thèmes. Le rapport sur les résultats de l'enquête, qui ont été très positifs pour *Social Panorama*, a été établi en 1998. D'autres indicateurs pour l'année 1999 ont été définis à partir des informations obtenues des visiteurs du site Web de la CEPALC. Les produits statistiques affichés sur le site sont parmi les plus consultés, notamment ceux sur les bases de données à court terme et les rapports.

16. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a procédé à une enquête sur les ventes de publications statistiques auprès des utilisateurs, mais les taux de réponse aux questionnaires ont été faibles. Les personnes interrogées qui ont répondu étaient essentiellement des utilisateurs employés par les gouvernements et celles qui reçoivent gratuitement les publications de la CESAP.

17. Pour ce qui est de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), deux bulletins, à savoir le *Bulletin des comptes nationaux*, No 18 et le *Vital Statistics in ESCWA Member States*, No 2 (Statistiques de l'état civil dans les États Membres de la CESAO) ainsi qu'une base de données sur les statistiques ventilées par sexe ont été évalués par des consultants extérieurs et des coordonnateurs dans les États Membres. La CESAO a également distribué des questionnaires aux participants de quatre séminaires sur les statistiques industrielles et du bâtiment; les systèmes d'établissements des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil dans les États membres de la CESAO; les statistiques ventilées par sexe dans les pays arabes; et la comptabilité nationale.

## D. Systèmes d'information régionaux

### Recommandation 4 Amélioration des systèmes d'information régionaux

La Division de l'informatique du Département de l'administration et de la gestion devrait

aider la Division de statistique et les commissions régionales à élaborer des normes compatibles pour les systèmes informatiques.

18. La Division de statistique s'emploie à promouvoir l'utilisation du Système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies (UNESIS) par toutes les divisions de statistique des commissions régionales et fournit un appui technique pour l'organisation de la formation des programmeurs et des administrateurs des bases de données touchant l'élaboration et la mise à jour de systèmes d'information statistique. La Division de l'informatique collabore avec la Division de statistique à l'élaboration de normes pour le matériel de traitement de l'information et les achats ainsi qu'à la promotion de nouvelles technologies. Des consultations ont été effectuées dans le cadre de missions dépêchées à la CEE, à la CEPALC et à la CESAEO ainsi que par écrit ou par l'intermédiaire de contacts personnels avec la CEA et la CESAP. Des documents exposant la méthodologie de l'UNESIS seront diffusés et les consultations se poursuivront au cours du premier trimestre de 2000.

## III. Publications

### A. Politique en matière de publications statistiques

#### Recommandation 5 Politique en matière de publications statistiques

Les publications statistiques des Nations Unies devraient comprendre :

a) Les publications à faible tirage destinées à la vente à titre d'information ou à d'autres fins non commerciales en version imprimée. Les mêmes informations peuvent être également publiées en version ronéotypée ou en version imprimée peu coûteuse ou sur support informatique. Ces informations devraient être librement accessibles en ligne;

b) Les publications qui présentent un intérêt commercial et qui sont financées, produites, diffusées et vendues en vue d'accroître les recettes, des informations étant fournies en ligne d'une manière qui protège l'intérêt commercial de l'Organisation dans ces publications.

Il faudrait mettre fin aux publications destinées à la vente dont la demande sur le marché ne peut en assurer la rentabilité et que rien ne justifie vraiment que l'Organisation continue à les produire. Les informations qu'elles contiennent devraient être fournies en ligne ou sur support informatique.

19. La Division de statistique distribue actuellement diverses publications méthodologiques, des bulletins d'information et des documents connexes sous forme électronique qui peuvent être téléchargés du site Internet de la Division. Toutes les publications sont fournies gratuitement aux États Membres, et les particuliers ou les organisations peuvent se procurer, moyennant paiement, des versions imprimées. Des informations techniques n'ayant aucune valeur commerciale sont régulièrement diffusées en version imprimée ainsi que sur l'Internet.

20. On s'emploie à recenser les publications qui présentent un intérêt commercial pour l'Organisation, comme indiqué au paragraphe 4. La promotion des publications de la Division présentant un intérêt commercial est faite par l'intermédiaire d'Internet, des bulletins d'information, des catalogues de publications des Nations Unies et par le biais d'autres activités de promotion.

21. En juin 1998, le Comité du programme et de la coordination a examiné, dans le contexte du rapport du Corps commun d'inspection (A/51/946) et des commentaires y relatifs du Secrétaire général (A/52/685), le programme des publications de l'Organisation des Nations Unies et sa politique en la matière. Il ressort des conclusions et des recommandations<sup>3</sup> que, malgré les progrès accomplis en matière de publications électroniques, il est important pour les délégations de continuer à disposer d'une version imprimée des publications.

22. Le Groupe de travail sur les publications électroniques du Comité des publications, présidé par le Chef des services de statistiques du Département des affaires économiques et sociales et composé de représentants de tous les départements du Siège, a élaboré des directives devant régir la coordination des sites Internet du Secrétariat. Ces directives ont pour but d'aider les départements et les bureaux du Secrétariat à élaborer leurs pages d'accueil et à en normaliser la présentation, le style et la teneur.

## B. Évaluation

### Recommandation 6 Évaluation des publications

Toutes les publications statistiques des Nations Unies devraient faire l'objet d'examen semblables à ceux qui sont décrits au paragraphe 70 (évaluation approfondie des activités statistiques) (E/AC.51/1997/2).

23. En ce qui concerne l'application de la recommandation 6, voir paragraphes 6 à 17 ci-dessus.

## IV. Coordination du programme et des services

### A. Présentation intégrée

#### Recommandation 7 Présentation intégrée

En coopération avec le sous-comité des activités statistiques du CAC, la Division de statistique devrait élaborer, à titre expérimental, une présentation intégrée afin de déterminer les possibilités d'activités communes et de collaboration dans les domaines d'intérêt commun. Un rapport sur cette expérience devrait être présenté au Groupe de travail sur les programmes statistiques internationaux et la coordination de la Commission de statistique à sa prochaine réunion.

24. La version expérimentale de la présentation intégrée répondra aux objectifs suivants :

- a) Elle constituera un premier pas vers une présentation intégrée des travaux méthodologiques;
- b) Elle comprendra des publications méthodologiques déjà parues;
- c) Elle établira des liens avec les pages d'accueil de groupes de villes;
- d) Elle comprendra le texte des classifications.

Un rapport sur la présentation intégrée des programmes de travail des organisations internationales en matière de méthodologie statistique a été présenté à la Commission de statistique à sa trente et unième session (E/CN.3/2000/20).

25. La Conférence des statisticiens européens élabore depuis le début des années 90 une présentation intégrée des programmes de travail des principales organisations internationales en matière de méthodologie statistique de la région de la CEE. La présentation intégrée porte sur tous les domaines des activités statistiques, classés pour plus de commodité en six principales rubriques et comprend les activités du Bureau de statistique des communautés européennes (EUROSTAT), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds monétaire international, de la Communauté d'États indépendants et d'autres principales organisations internationales. La présentation est mise à jour chaque année et les divers éléments du programme font l'objet d'un examen approfondi tous les deux ans. La présentation harmonisée favorise la diffusion de données et la coordination, et permet de recenser et d'analyser les lacunes et les discordances. La présentation intégrée de la Division de statistique est coordonnée avec la CEE.

## B. Services d'analyse

### Recommandation 8 Services d'analyse fournis aux départements

En matière de statistiques de l'environnement, la Division de statistique a déjà constitué avec la Division du développement durable une équipe spéciale conjointe chargée d'élaborer des indicateurs d'intérêt pratique. Des dispositions analogues devraient être prises avec d'autres services du Secrétariat et des institutions spécialisées expressément chargés d'établir des rapports sur le perfectionnement et l'établissement d'indicateurs socioéconomiques comparables sur le plan international.

26. La Division de statistique de l'ONU poursuit sa collaboration avec d'autres divisions du Département des affaires économiques et sociales et d'autres organisations en vue de renforcer les équipes spéciales conjointes existantes du système des Nations Unies et de l'extérieur.

27. Le rapport du Sous-comité des activités statistiques du CAC présenté à la Commission de statistique à sa trentième session [voir E/CN.3/1999/22, par. 2 a)] énumère un certain nombre d'activités envisagées dans la recommandation, à savoir :

- La constitution d'un répertoire des indicateurs établis par le système des Nations Unies;
- La réalisation d'un site Web sur les indicateurs de développement;
- Les travaux de rationalisation et d'harmonisation des indicateurs utilisés pour le bilan commun de pays et la poursuite des travaux relatifs au programme sur les indicateurs de base;
- Les travaux d'harmonisation et de rationalisation des indicateurs d'environnement.

28. Le Conseil économique et social a été saisi à sa session de fond de 1999 d'un rapport détaillé sur la mise au point d'indicateurs dans le contexte du suivi des conférences (dont l'avant-projet a été examiné par un groupe d'experts sur les indicateurs du développement, lors d'une réunion, et par la Commission de statistique) (E/1999/11). La Division de statistique de l'ONU était la division chef de file pour ce projet. Le rapport contenait une description des programmes relatifs aux indicateurs concernant les conférences mondiales tenues récemment, les problèmes posés par les lacunes et les discordances entre les indicateurs et la description de la situation au niveau des pays. Les moyens de mise en oeuvre et l'adoption de mesures futures éventuelles ont également été examinés.

## C. Diffusion des innovations

### Recommandation 9 Diffusion des innovations et enseignements tirés

Il faudrait systématiquement examiner les données d'expérience des commissions régionales telles que celles qui sont décrites aux paragraphes 59 et 60 ci-dessus [de l'évaluation approfondie (E/AC.51/1997/2)] en vue de leur adoption éventuelle à plus large échelle. Les commissions régionales devraient organiser régulièrement des colloques conjoints sur leur expérience.

29. Les paragraphes mentionnés dans la recommandation 9 de l'évaluation approfondie des activités statistiques ont fait état des travaux de la CEPALC touchant la publication intitulée *Panorama social de Lati-na América* et la mise au point d'indicateurs économiques à court terme et de données estimatives concernant la pauvreté, ainsi que le regroupement des services de statistiques de la CEE. Les sites Web des commissions régionales fournissent des informations sur

les travaux en cours et sur les innovations apportées aux programmes de statistiques des commissions.

30. La Division de statistique de l'ONU fournit son concours en matière de méthodologie pour la mise au point d'un système d'information statistique pour les bureaux extérieurs et l'organisation de la formation du personnel chargé de l'élaboration de ces systèmes. Les représentants de la Division participent activement aux réunions et journées d'étude organisées à l'échelon régional.

## **D. Examen par la Commission de statistique**

### **Recommandation 10**

#### **Examen par Commission de statistique**

Le présent rapport ainsi que les conclusions et les recommandations du Comité du Programme et de la coordination y afférentes devraient être soumis au Groupe de travail de la Commission de statistique sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination, à sa prochaine réunion.

31. L'évaluation approfondie des activités statistiques (E/AC.51/1997/2) a été présentée au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination en février 1998. Le Groupe de travail a approuvé le plan et le calendrier d'exécution proposés par la Division de statistique de l'ONU touchant la mise en oeuvre des recommandations formulées dans l'évaluation approfondie des activités statistiques et la Commission de statistique a pris note du plan et du calendrier d'exécution, à sa trentième session<sup>4</sup>.

## **V. Utilisation des ressources en personnel**

32. Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, l'essentiel des activités et des ressources du programme, en termes de proportion du temps de travail des administrateurs, a été consacré à la production de publications en série qui représentaient plus de 50 % du volume total de travail des administrateurs autre que l'assistance technique. En réalité, la proportion des ressources allouées aux publications était beaucoup plus élevée étant donné que la plupart des agents des services généraux (66 sur un effectif de 135 personnes)

participaient dans une large mesure au traitement des données statistiques qui font l'objet des publications en série. À la suite de l'évaluation, il s'est avéré nécessaire d'adopter une stratégie visant à axer les efforts, au cours de la période quadriennale du plan à moyen terme, sur les services demandés par les utilisateurs et sur la détermination des modes d'utilisation.

33. En comparant l'utilisation des mois de travail du personnel au cours de la période 1998-1999 avec la période de 1994-1995, on constate que la nouvelle stratégie proposée à la suite de l'évaluation est en cours d'application.

## Utilisation effective des mois de travail d'administrateurs à la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, 1994-1995 et 1998-1999

Principales catégories de produits et services	Données de base : 1994-1995 (E/AC.51/1997/2, tableau 4)		Données de base : 1998-1999 (chiffres estimatifs)	
	Nombre de mois de travail d'administrateur (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	Pourcentage	Nombre de mois de travail d'administrateur (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	Pourcentage
Méthodologie	289	24,8	316	26,3
Services aux organes délibérants	97	8,3	100	8,3
Traitement des données	176	15,1	278	23,1
Services individualisés fournis aux utilisateurs	a	a	a	a
Publications	605	51,8	508	42,3
<b>Total</b>	<b>1 167</b>	<b>100,0</b>	<b>1 202</b>	<b>100,0</b>
<b>Pour mémoire</b>				
Coopération technique				
Budget ordinaire	244	59,0	96	44,4
Ressources extrabudgétaires	169	41,0	120	55,5
<b>Total</b>	<b>413</b>	<b>100,0</b>	<b>216</b>	<b>100,0</b>

<sup>a</sup> Non défini séparément.

## VI. Conclusions

34. Le plan et le calendrier d'exécution présenté au Groupe de travail de la Commission de statistique, puis à la Commission par la Division de statistique ainsi que les mesures prises témoignent des efforts concertés déployés pour appliquer les recommandations formulées à la suite de l'évaluation et approuvées par le CPC.

Le Secrétaire général adjoint  
aux services de contrôle interne  
(Signé) Hans Corell

<sup>4</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4 (E/1999/24), par. 139 à 142.

### Notes

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 16* [A/49/16 (Part I)] par. 34.

<sup>2</sup> Ibid., *cinquante-deuxième session, Supplément No 16* [A/52/16 (Part I)], par. 292 à 294.

<sup>3</sup> Ibid., *cinquante-troisième session, Supplément No 16* [A/53/6 (Part I)], par. 334 à 352.